

La réglementation impose à tout organisme de formation d'établir un règlement intérieur applicable aux stagiaires reçus dans ses locaux ou dans ceux mis à sa disposition.

Durée et horaires des cours

La durée du stage est de 4 jours, Le temps pédagogique total de la formation est de 32 heures. Les horaires des cours sont de 9h à 13h et de 14h à 18h30, mais le dernier jour, compte tenu de l'éloignement de certains participants du lieu de stage, le cours se termine à 16h30. De courtes pauses sont prévues dans la matinée et l'après-midi.

Contrôle des présences

La présence des stagiaires est contrôlée chaque jour. Cette formalité est exigée par la législation sur la formation professionnelle continue pour la prise en charge du stage.

Absences exceptionnelles

Pour toute absence exceptionnelle, contacter le responsable du stage ou l'un de ses assistants, afin de régler avec lui les formalités nécessaires. Toute absence sera déduite sur l'attestation de présence.

Attestation de présence et certificat de stage

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est délivrée.

Elle mentionne l'action de formation, l'objet du stage, ainsi que sa durée et les dates de réalisation. Elle vaut certificat de stage.

Il est demandé aux stagiaires de signer l'attestation de présence en double exemplaire : L'une est conservée par le stagiaire, l'autre est conservé par l'administration du stage.

Fiche d'appréciation sur le stage

Afin d'évaluer et d'améliorer la qualité de nos prestations, une fiche d'évaluation est remise à chaque participant à la fin du stage. Merci de nous la remettre dûment remplie avant le départ. Le cadre « fermé » de cette fiche ne permet pas de faire apparaître des appréciations particulières. Il est, dans ce cas, tout à fait possible de les exprimer au verso. L'expression et la transmission de toutes les remarques, nous permettent de progresser et d'améliorer la qualité de nos prestations.

Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire s'impose une tenue et un comportement corrects.

Conformément à la législation, il est interdit de fumer dans la salle de cours.

En matière d'incendie, ainsi que pour les consignes d'hygiène et de sécurité, il est demandé de se rapporter aux règles spécifiques de l'établissement hôte et de s'y conformer. Incidents, accidents ou dommages doivent être immédiatement signalés au responsable du stage ou à un de ses assistants.

Travail ostéopathique

L'essentiel de le formation est de nature pratique, c'est-à-dire, qu'elle vise à mettre en application les techniques présentées. Pour cela, les participants fonctionnent en équipe de deux ou de plusieurs personnes. Il est demandé à chacun de donner le meilleur de lui-même lorsqu'il est dans le rôle de praticien et de respecter les informations données par les autres intervenants de l'équipe ou la personne qui est patiente.